

Étude sur l’expérience et les conséquences des différentes maltraitances chez les athlètes suisse-romands et français avec le QEMS

Mémoire de Master

⬩

Présenté par Théo Tonossi

⬩

Université de Lausanne

⬩

Directeur : Denis Hauw

Expert : Fabienne Crettaz Von Roten

Session hiver 2023-2024

Remerciements

Je tiens à remercier mon encadrement de l’Université de Lausanne pour m’avoir donné la possibilité de réaliser une étude sur une thématique qui m’est chère au sein d’une équipe de recherche. Je remercie donc les professeurs Denis Hauw et Fabienne Crettaz Von Roten.

Un immense merci également à toutes les personnes qui ont pris part à l’étude d’une manière ou d’une autre. Que ce soit en ayant participé au questionnaire ou en m’ayant aidé dans la recherche de répondants⋅es au sein de clubs, d’associations sportives, d’institutions sportives ou encore d’établissements scolaires. Dans ce rôle, j’aimerais remercier plus particulièrement Jérôme Berthoud, chargé de prévention dans les milieux sportifs genevois, qui a été un relais très important dans le canton de Genève et Vaud.

Je tiens aussi à présenter mes remerciements les plus sincères à toutes les personnes qui m’ont soutenu moralement, qui m’ont accompagné dans ma réflexion et qui m’ont prodigué des conseils constructifs. Un grand merci donc à Marion Gendre et Stéphanie Borruat

Un merci tout particulier à Arthur Waeber pour ses conseils précieux dans les démarches statistiques ainsi qu’à Fabienne Crettaz Von Roten, sans qui la réalisation de ce travail n’aurait pu être possible.

Table des matières

[Objectif 3](#_Toc148175486)

[Hypothèses : 3](#_Toc148175487)

[1. Méthode 6](#_Toc148175488)

[2.1. Outil/instrument : QEMS 7](#_Toc148175489)

[2.2 Format en ligne 9](#_Toc148175490)

[2.3 Recrutement des participant⸱es 9](#_Toc148175491)

[2.4. Traitement des données 11](#_Toc148175492)

[2.5. Analyse statistique 13](#_Toc148175493)

[2.5. Enjeu éthique de l’étude 13](#_Toc148175494)

[2. Résultats 14](#_Toc148175495)

[3. Discussion 25](#_Toc148175496)

[Limites du travail 32](#_Toc148175497)

Objectif :

1. Identification des facteurs de risque selon les maltraitances
2. Identification des interprétations et conséquences selon les différentes catégories de maltraitances préétablies par le questionnaire
3. Identifier et détailler les différents auteurs responsables des différentes maltraitances

## Hypothèses :

Hypothèse 1 :

Comme l’ont démontré plusieurs études, les caractéristiques socio-démocratiques des athlètes peuvent influencer l’émergence d’une ou plusieurs formes de maltraitances. Premièrement, nous nous attendons au fait que les plus jeunes athlètes soient plus susceptibles de subir des maltraitances (H1a). Deuxièmement, nous nous attendons que les femmes soient plus victimes de maltraitance psychologique, sexuelle et de négligence que les hommes, mais que les hommes soient plus victimes de maltraitance physique (H1b). Troisièmement, Nous nous attendons que la maltraitance physique soit plus présente dans les sports d’équipe et de combat, mais que les pratiquants de sports individuels et artistiques soient plus victimes de maltraitance sexuelle, de négligence et psychologique (H1c). Quatrièmement, nous nous attendons que la prévalence de toutes les formes de maltraitance augmente avec le niveau de pratique (H1d). Cinquièmement, nous nous attendons au fait que les athlètes ayant commencé leur sport de prédilection de manière précoce soient plus victimes de maltraitance (H1e).

Hypothèse 2 :

Au vu des la littérature actuelle, nous observons que les auteurs des différentes maltraitances diffèrent selon la forme. Premièrement, nous nous attendons au fait que les pairs soient les principaux auteurs de la maltraitance psychologique, physique et sexuelle (H2a). Deuxièmement, nous nous attendons au fait que les entraineurs et les entraineurs assistants soient les principaux auteurs de la maltraitance psychologique et de négligence (H2b). Finalement, Nous pensons que les parents et les beaux-parents soient majoritairement auteur de maltraitance psychologique et de négligence (H2c).

Hypothèse 3 :

Au vu des études menées sur l’interprétation des maltraitances vécue par les athlètes dans le sport, nous nous attendons au fait que certains⋅es athlètes soient susceptibles de normaliser à différent degré les maltraitances selon les catégories préétablies par le questionnaire (H3a). Deuxièmement, nous nous attendons au fait que certaines catégories de maltraitance soient perçues comme nécessaire à la performance par les athlètes (H3b). Finalement, nous pensons que certaines catégories de maltraitance soient interprétées par les athlètes comme faisant partie de l’entrainement (H3c).

Hypothèse 4 :

Conformément à la littérature, les conséquences expérimentées par les athlètes diffèrent selon la forme de maltraitance. Nous pensons donc que chaque catégorie de maltraitance préétablie par le questionnaire influence les la fréquence des répercussions sur les athlètes (H4a).

*Question 1. Les facteurs de risques*

* Hypothèse générale 0 : Les différentes catégories démographiques ne font pas varier les prévalences des différentes maltraitances.

Hypothèse générale 1 : Les différentes catégories démographiques font varier les prévalences des différentes maltraitances.

* Hypothèse secondaire 0 : Les prévalences des différentes maltraitances sont identiques selon les catégories d’âge des répondants⋅es

Hypothèse secondaire 1 : Les prévalences des différentes maltraitances ne sont pas identiques selon les catégories d’âge des répondants⋅es

* Hypothèse secondaire 0 : Les prévalences des différentes maltraitances sont identiques selon le genre des répondants⋅es

Hypothèse secondaire 1 : Les prévalences des différentes maltraitances ne sont pas identiques selon le genre des répondants⋅es

* Hypothèse secondaire 0 : Les prévalences des différentes maltraitances sont identiques selon la catégorie sportive des répondants⋅es

Hypothèse secondaire 1 : Les prévalences des différentes maltraitances ne sont pas identiques selon la catégorie sportive des répondants⋅es

* Hypothèse secondaire 0 : Les prévalences des différentes maltraitances sont identiques selon le niveau sportif des répondants⋅es

Hypothèse secondaire 1 : Les prévalences des différentes maltraitances ne sont pas identiques selon le niveau sportif des répondants⋅es

* Hypothèse secondaire 0 : Les prévalences des différentes maltraitances sont identiques selon l’implication précoce des répondants⋅es

Hypothèse secondaire 1 : Les prévalences des différentes maltraitances ne sont pas identiques selon l’implication précoce des répondants⋅es

*Question 2 les auteurs de maltraitance*

* Hypothèse générale 0 : Les auteurs de maltraitance sont identiques selon la forme de maltraitance expérimentée

Hypothèse générale 1 : Les auteurs de maltraitance diffèrent selon la forme de maltraitance expérimentée

*Question 3 les interprétations des maltraitances*

* Hypothèse 0 : les interprétations des maltraitances sont identiques selon les différentes catégories qui composent une forme de maltraitance

Hypothèse 1 : les interprétations des maltraitances ne sont pas identiques selon les différentes catégories qui composent une forme de maltraitance

* Hypothèse secondaire 0 : Les athlètes normalisent de même manière les maltraitances selon la catégorie de maltraitance

Hypothèse secondaire 1 : Les athlètes ne normalisent pas de même manière les maltraitances selon la catégorie de maltraitance

* Hypothèse secondaire 0 : Les athlètes interprètent de même manière chaque catégorie de maltraitance comme « nécessaire à la performance »

Hypothèse secondaire 1 : Les athlètes n’interprètent pas de même manière chaque catégorie de maltraitance comme « nécessaire à la performance »

* Hypothèse secondaire 0 : Les athlètes interprètent de même manière chaque catégorie de maltraitance comme « faisant partie de l’entrainement »
* Hypothèse secondaire 1 : Les athlètes n’interprètent pas de même manière chaque catégorie de maltraitance comme « nécessaire à la performance »

*Question 4 les conséquences des maltraitances*

* Hypothèse 0 : les conséquences des maltraitances sont identiques selon les différentes catégories qui composent une forme de maltraitance

Hypothèse 1 : les interprétations des maltraitances ne sont pas identiques selon les différentes catégories qui composent une forme de maltraitance

# Méthode

Afin de pouvoir étudier et comparer l’impact des maltraitances sur différentes populations présentes dans le sport, notre étude s’est orientée vers une méthode quantitative. Le questionnaire choisi pour cela est le Questionnaire sur l’Expérience des Maltraitances dans le Sport (QEMS). Celui-ci présente les qualités nécessaires pour répondre à la problématique et les questions de recherche de notre travail. Cette section décrit en premier lieu le questionnaire choisi de manière précise, dans un deuxième temps nous démontrons comment nous avons diffusé le questionnaire aux près des participants⋅es. Puis nous faisons un point sur le choix des catégories choisies au niveau des âges et des différents sports recrutés. Finalement, l’enjeu éthique de l’étude et les analyses statistiques choisies sont exposés.

## 2.1. Outil/instrument : QEMS

Afin de pouvoir évaluer et quantifier les maltraitances, l’expérience vécue ainsi que les conséquences qui en découlent, nous avons utilisé le Questionnaire sur l’Expérience des Maltraitances dans le Sport (QEMS) (Franzoni, 2021).

Le QEMS était composé de trois parties : en premier lieu le⋅a répondant⋅e devait soumettre son consentement à l’étude (voir annexe F, page à définir), la deuxième partie était la partie démographique du questionnaire renseignant sur les informations personnelles de l’athlète. Cette partie englobait plusieurs éléments : âge, canton, genre, sport pratiqué, niveau de pratique, et trois questions concernant les critères de sports à spécialisation précoce. Finalement, le questionnaire interrogeait sur les différentes maltraitances, l’expérience et l’interprétation de celles-ci qui formaient la troisième partie. Cette dernière partie comportait neuf items portant sur la maltraitance physique (trois pour la sous-échelle pairs-athlète, trois pour la sous-échelle adulte du réseau sportif-athlète, et trois pour la sous-échelle parent-athlète), 39 items portant sur la maltraitance psychologique contiennent (dix pour la sous-échelle pairs-athlète, 15 pour la sous-échelle adulte du réseau sportif-athlète, et 14 pour la sous-échelle parent-athlète) etc. La maltraitance sexuelle compte 19 items (neuf pour la sous-échelle pairs-athlète et dix pour la sous-échelle adulte du réseau sportif-athlète). Pour finir, la négligence possède dix items (cinq items pour la sous-échelle adulte du réseau sportif-athlète et cinq pour la sous-échelle parent-athlète). Concernant l’Expérience de la Maltraitance dans le Sport, trois sous-échelles : les maltraitances entre l’athlète et un⋅e autre athlète, les maltraitances entre l’athlète et un adulte de l’environnement sportif et entre l’athlète et un parent ou un beau-parent étaient proposées. Ce questionnaire prenait en compte les quatre formes de maltraitance qui avaient été séparées en une ou plusieurs catégories différentes. La maltraitance physique englobait une seule catégorie dans les trois sous-échelles. La maltraitance psychologique, quant à elle, présentait quatre catégories : (1) insuffisance de soutien ou d’affection à l’égard d’un athlète, (2) maltraitance verbale et dépréciation d’un athlète, (3) terroriser ou menacer de violence un athlète, et (4) comportements qui favorisaient la corruption, l’exploitation et l’adoption de comportements destructeurs, antisociaux ou malsains d’un athlète. Le thème de la maltraitance sexuelle contenait sept catégories : (1) harcèlement verbal d’un·e athlète, (2) exhibitionnisme impliquant un·e athlète, (3) exploitation d’un·e athlète, entendant l'incitation à la prostitution ou à la production de matériel pornographique), (4) forcer un·e athlète à nous attoucher, (5) caresser ou toucher sexuellement le corps d’un·e athlète, (6) tentative de relation sexuelle avec ou sans pénétration, et (7) relation sexuelle avec ou sans pénétration. Finalement, la maltraitance de négligence englobait trois catégories : (1) la négligence physique, (2) la négligence éducationnelle, et (3) la négligence émotionnelle. L’ensemble des catégories constituant chaque forme de maltraitance est représenté dans la figure 1.

Une image contenant texte, Police, capture d’écran, conception

Description générée automatiquement

**Figure 1** – Représentation visuelle des catégories constituant les quatre formes de maltraitance en sport au sein du QEMS

Chaque catégorie présentait un ou plusieurs items. Un item était une question fermée et explicite qui laissait place à plusieurs possibilités de réponse. Lorsqu’un⋅e participant⋅e répondait positivement (au moins « 1 fois ») à un item des différentes maltraitances, alors deux blocs de questions comprenant plusieurs items concernant l’expérience vécue venaient s’ajouter à la fin de la catégorie en question. Dans ce questionnaire, l’expérience était scindée entre l’interprétation et les conséquences vécues par l’athlète. Ainsi, s’ajoutait trois questions sur l’interprétation (normalisation de l’acte, nécessaire à la performance, faisant partie de l’entrainement ou de la compétition) et dix sur les conséquences (démotivation, moins performé, perte de confiance, image du corps dégradée, peur, colère, tristesse, stress, culpabilité et humiliation). Ces deux questions supplémentaires visant à préciser l’expérience vécue ont été construites en fonction des catégories de comportements. En d’autres mots, si un individu répond positivement au fait d’avoir subi au moins « 1 fois » l’un des items de la catégorie, alors les questions concernant l’expérience et les auteurs·trices sont posées pour la catégorie dans son entièreté.

En plus de cela, une question spécifique venait aussi s’ajouter dans la sous-échelle des maltraitances occasionnées par un·e adulte du réseau sportif. Dès lors, une question avec plusieurs possibilités de réponses (L'entraineur - l'entraineur assistant - le préparateur physique de l'équipe - l'équipe médical (exemples : physiothérapeute, ostéopathe, médecin) - le psychologue du sport ou le préparateur mental de l'équipe - l'arbitre - autre) venait s’ajouter, permettant ainsi d’identifier cet auteur avec précision.

## 2.2 Format en ligne

La diffusion du questionnaire QEMS a été facilitée grâce au logiciel d’enquête statistique « Lime Survey » directement accessible sur internet. En effet, l’âge des participant·e·s s’est orienté vers les 16 ans et plus. Au vu de la tranche d’âge des participants⋅es, il nous a semblé qu’un dispositif en ligne soit adapté. Ce procédé semble être moins intrusif pour l’athlète qui le rempli, il⋅elle peut rapporter certainement plus facilement des comportements mal venus, indésirables ou inhabituels (Frippiat & Marquis, 2010). Cependant, cette manière de faire démontre aussi des points faibles. En effet, au vu de la longueur du questionnaire, l’abandon au cours du questionnaire est à prévoir si aucune personne collaboratrice n’est présente pour s’assurer du bon déroulement de celui-ci.

## 2.3 Recrutement des participant⸱es

La collecte a commencé en septembre 2021 s’est terminée en mars 2023. Le recrutement des participants⋅es s’est orienté vers une population âgée de 16 et plus.

Un courriel (voir annexe E, page) présentant l’étude a été envoyé à chaque potentiel⋅le participant⋅e stipulant les objectifs de la recherche, les noms des personnes en charge de l’étude, les critères d’inclusion, la méthode utilisée, la durée du questionnaire, les bénéfices et risques liés à leur participation, l’anonymat, la confidentialité des données, ainsi que le sens de leur consentement. En complément, une liste d’institutions d’aide et de numéros de téléphone a aussi été transmise au vu du sujet sensible que nous traitons (voir annexe D, page à définir).

Le recrutement des sujets a été entrepris par le biais de plusieurs stratégies. Un flyer a été distribué lors d’événements avec un potentiel d’attraction (match de football, match de basketball, match de volley, course à pied etc.). Ce flyer a aussi été transféré aux associations sportives susceptibles de pouvoir le transmettre à leurs membres. Notre réseau personnel a aussi été sollicité : des athlètes, des entraîneurs⋅euses, président/membre d’associations, physiothérapeute, ainsi que d’anciens⋅ennes sportifs⋅ves etc.

Un flyer informatique (Voir annexe C, page) a été publié directement sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, LinkedIn). La plateforme « Instagram »[[1]](#footnote-1) a aussi été une aide, au moyen de « story »[[2]](#footnote-2) (Voir Annexe D, page à définir) incitant les gens à répondre au questionnaire et à le partager avec le plus grand nombre.

Plusieurs athlètes ont été contacté⋅es personnellement. En effet, ceux⋅celles-ci ayant été malheureusement victimes de maltraitance lors de leur carrière, semblaient pouvoir avoir un impact auprès de la communauté qui les suit, notamment sur les réseaux sociaux. De plus, il semblerait que comme ces sportif⋅ves ont brisé publiquement le silence, ils⸱elles pouvaient être des personnes de référence pour d’autres individus qui n’auraient pas osé franchir le pas et ce, de manière plus discrète.

Une autre démarche consistait à l’envoi de courriels directement aux clubs, aux associations sportives et aux sportif⋅ves. Ainsi, l’association des sport genevois (ASG) a contribué à l’étude et a pu relayer l’information selon leurs moyens. Une intervention dans certains centres sportifs a été organisée sur place pour la passation du questionnaire. Ainsi, plusieurs athlètes ont pu prendre part à l’étude. Certaines institutions sportives vaudoise ont aussi pu relayer le questionnaire grâce à leur « newsletter », à tous leurs membres présents dans le canton. Dès lors, une multitude de clubs et d’institutions ont pu être informés de cette recherche et des moyens permettant d'y participer. Nous n’avons cependant aucun moyen de connaître l’étendue de la population touchée grâce à ce procédé. Finalement, le questionnaire a été soumis à plusieurs institutions scolaires « sport-étude » (voir annexe G, page à définir). Cependant un manque d’intérêt de la majorité de directeurs et directrices des établissements a engendré la participation d’un unique collège.

## 2.4. Traitement des données

Au sein de notre population des groupements selon plusieurs catégories ont été entrepris afin de pouvoir les différencier dans nos analyses.

Les participant⋅es ont été groupés en trois catégories d’âge. Celles-ci sont représentatives des phases générales du développement physique, mental et professionnel d’un⋅e athlète. De plus, celles-ci ont été bâties de sorte à avoir un équilibre au sein des tranches d’âge. La première tranche d’âge a été ajustée entre 16 et 19 ans et représente l’ « adolescence. La deuxième tranche d’âge se compose des athlètes entre 20 et 23 ans et représente la « post adolescence » ou « jeune adulte ». Notre dernière tranche d’âge concerne les athlètes de 24 ans et plus et celle-ci réunie les « athlètes adulte » ou en transition vers le monde adulte.

Au niveau des catégorie de sport utilisées, un choix a dû être effectué quant à l’établissement de celles-ci pour qu’elles soient en adéquation avec la population étudiée. Kerr (2019) et Alexander (2011) ne font pas de distinction entre les différents sports en raison d’un échantillon plus conséquent que le nôtre. Contrairement à cela, Marsollier (2021) départage les catégories entre les sports individuels, les sports d’opposition, les sports d’équipe et les sports extérieurs. Parent et Vaillancourt-Morel (2021) ainsi que Fasting (2004) différencient les catégories entre sport individuel ou en équipe. Dans notre volonté d’identifier les facteurs de risque de manière plus précise, il nous a fallu faire des choix en gardant une parité numérique au sein des catégories de l’échantillon. De plus, une attention toute particulière s’est faite sur l’essence du sport en question. En d’autres termes, les caractéristiques du sport, l’enseignement pédagogique de celui-ci ou encore la forme des compétitions ont pu être des éléments menant à des regroupements dans des catégories spécifiques.

Nous avons donc regroupé les sports d’endurance avec l’athlétisme en plaçant le lancer du marteau dans la catégorie « autres ». La catégorie « athlétisme et sport d’endurance » regroupe donc la course à pied, le demi-fond et le pentathlon. Les sports d’endurance regroupent le ski de fond, le trail, le triathlon, le cyclisme ou encore le patinage de vitesse. Cette catégorie représente 10.0% de l’échantillon avec 78 athlètes.

La deuxième catégorie sont les sports artistiques, celle-ci englobe la danse classique, la gymnastique agrès, le patinage artistique, le plongeon, le trampoline, le ballet sur glace, la dance, la natation artistique, la pole dance, et le twirling bâton. Celle-ci représente 17.8% de l’échantillon avec un nombre de 139 athlètes.

La troisième catégorie sont les sports d’équipe (138 athlètes, 17.7%). Cette catégorie englobe le football américain, le beach volley, le kinkball, le tchoukball, l’ultimate freesbee, le uni-hockey, le volley, le handball, le waterpolo, le hockey sur glace et sur gazon. Le basket-ball (12.8% de l’échantillon avec 100 athlètes) et le football (12.3% de l’échantillon avec 96 athlètes) ont été séparé de cette catégorie au vu du nombre très important de répondants⋅es (ces sports représentent la 6ème et 7ème catégorie).

La quatrième catégorie regroupe les sports individuels avec 145 athlètes représentant 18.6% de l’échantillon. Cette catégorie englobe le tennis, l’escalade, l’équitation, la natation, le kayak, l’escrime, le ski alpin, le tennis de table et le badminton.

La catégorie suivante est composée des sports de combat. Bien que le taux de répondants⋅es soit plus faible (5,5% de l'échantillon, soit 43 personnes), il semble que cette catégorie soit distincte des autres. En effet, les spécificités des entraînements, des compétitions et des catégories de poids dépeignent un univers unique et différent des autres sports. Cette catégorie regroupe un ensemble varié de sports de combat, tels que la boxe anglaise, la boxe française, le sumo, le judo, le karaté, la lutte, le MMA, le jiu-jitsu, la sanda et le taekwondo.

Finalement, les sports qui n’ont pas pu être regroupés dans les catégories précédentes ont été rassemblés dans la catégorie « autres » qui représente 5.0% de l’échantillon global. Dans cette catégorie sont regroupé⸱es 39 athlètes pratiquant des sports freestyle, des sports de musculation ainsi que des sports où le corps était moins mis en mouvement. Nous avons donc dans cette catégorie le golf, le billard, le tir à l’arc, le foot freestyle, le parkour, le wakeboard, le roller freestyle, le ski freeride, le snowboard freeride, le BMX, le fitness, et l’haltérophilie.

Les niveaux de pratique ont été séparées selon 6 catégories déjà préétablies par le questionnaire en lui-même. Nous avons donc 12.3% (*n* = 96) de l’échantillon pratiquant en régional, 15.3% (*n* = 119) en régional (cantonal), 10% (*n* = 78) en interrégional (inter-cantonal), 30.6% (*n* = 238) en national et 17.6% (*n* = 137) en international.

## 2.5. Analyse statistique

Pour estimer la prévalence des différentes formes de maltraitance dans le sport chez les athlètes suisses romands et français, nous avons estimé les pourcentages avec un intervalle de confiance (IC) de 99%. Nous avons entrepris un test d’indépendance *χ*2 entre les variables catégorielles et les variables continues.

Afin de caractériser les différentes relations entre les catégories préétablies par le questionnaire et les différentes maltraitances, nous avons entrepris un test d'indépendance *χ*2.

Concernant les auteurs, nous avons aussi effectué un test d’indépendance *χ*2 sans faire la somme des pourcentages pour établir une relation entre les différents auteurs et les formes de maltraitance.

Finalement, pour l’expérience des maltraitances…

En ce qui concerne le niveau de signification statistique, celui-ci a été établi à 0.05. Les analyses statistiques ont été réalisées avec le logiciel R.

## 2.5. Enjeu éthique de l’étude

Notre étude a été visée par la commission d’éthique de la CER-UNIL (E\_SSP\_042021\_00006) et validée le 05.07.2021 (voir annexe G, page).

Au vu du sujet délicat de l’étude, il était envisageable que les personnes répondantes au questionnaire puissent sentir un certain malaise, notamment par la résurgence des souvenir douloureux. C’est pourquoi, nous avons mis à disposition une liste de numéros de téléphone en cas de besoin d’aide ou de suivi psychologique.

En raison de l’âge des répondants⋅es, une demande de consentement de la part d’un⋅e représentant⋅e légal⋅e n’a pas été nécessaire. Ainsi, les individu⋅es prenant part au questionnaire ont été (de manière certifiée) mis au courant des informations générales de l’étude, des objectifs, de son déroulement, des avantages et des inconvénients possibles. Dès lors, nous partions du principe que ces participants⋅es étaient consentant·es à l’étude. De plus, nous avons assuré à chaque participant⋅e que toutes les réponses resteraient anonymes et qu’ils⋅elles étaient en mesure de mettre fin au processus à tout moment.

# Résultats

Dans le Tableau 1 sont regroupées les caractéristiques sociodémographiques des répondants⋅es de l’échantillon. Celui-ci contient un ensemble de 781 athlètes avec 393 (50.3%) hommes, 387 (49.6%) femmes, et une personne (0.1%) qui ne se retrouve pas dans ces catégories. Cette dernière ne figure pas spécifiquement dans les tableaux mais est tout de même prise en compte dans les totaux. La tranche d’âge de 16 à 19 ans englobe 312 (39.9%) athlète de l’échantillon, celle des 20 à 23 ans en comporte 252 (32.3%) et finalement la tranche d’âge des 24 ans et plus représente 217 (27.8%) d’athlètes. De plus, 579 (74.1%) d’entre eux⋅elles ont commencé leur sport de prédilection avant l’âge de 12 ans. Les sports les plus pratiqués par les répondants⋅es sont les sports d’équipe en général (n = 334, 42.9%). Finalement, le niveau de pratique des participants⋅es se trouve être pour une plus grande majorité issue du niveau national, 238 athlètes (30.6 %) et international, 136 athlètes (17.6%).

**Tableau 1**

Description sociodémographique de l’ensemble des répondants⋅es.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | **Taille échantillon (N=778)**  **N (%)** | **Femmes** | | **Hommes** |
| Âge | 16-19 ans | 312 (39.9) | 175 (22.4) | 137 (17.5) | |
|  | 20-23 ans | 252 (32.3) | 131 (16.8) | 121 (15.5) | |
|  | 24 ans et plus | 217 (27.8) | 81(10.4) | 135 (17.3) | |
|  | *Total* | 781 (100.0) | 387 (49.6) | 393 (50.3) | |
| Catégorie sportive | Athlétisme et sport d’endurance | 78 (10.0) | 46 (5.9) | 32 (4.1) | |
|  | Sports artistiques | 139 (17.8) | 117 (15.0) | 22 (2.8) | |
|  | Sports d’équipe | 138 (17.7) | 60 (7.7) | 78 (10.0) | |
|  | Sports individuels | 146 (18.7) | 75 (9.6) | 71 (9.1) | |
|  | Sports de combat | 43 (5.5) | 23 (2.9) | 20 (2.5) | |
|  | Basket-ball | 100 (12.8) | 37 (4.7) | 63 (8.1) | |
|  | Football | 96 (12.3) | 19 (2.4) | 77 (9.9) | |
|  | Autres | 39 (5.0) | 11 (1.4) | 29 (3.7) | |
|  | *Total* | 781 (99.7) | 388 (49.7) | 392 (50.2) | |
| Niveau de pratique | Régional | 98 (12.3) | 41 (5.2) | 57 (7.3) | |
|  | Régional (cantonal) | 120 (15.3) | 55 (7.0) | 65 (8.3) | |
|  | Inter-régional et inter-cantonal | 79 (10.0) | 36 (4.6) | 43 (5.5) | |
|  | National | 238 (30.6) | 121 (15.5) | 117 (15.0) | |
|  | International | 136 (17.6) | 81(10.4) | 55 (7.0) | |
|  | Autre | 110 (14.1) | 53 (6.8) | 57 (7.2) | |
|  | *Total* | 781 (100.0) | 387 (49.6) | 394 (50.5) | |
| Implication dans le sport avant 12 ans | Oui | 579 (74.1) | 288 (36.9) | 290 (37.1) | |
|  | Non | 202 (25.9) | 99 (12.7) | 103 (13.2) | |
|  | *Total* | 781 (100.0) | 387 (49.6) | 393 (50.3) | |
|  |  |  |  |  | |  |

Dans l’ensemble, 44.1% des athlètes ayant répondu au questionnaire ont subi des maltraitances physique, 91.0% ont subi des maltraitances psychologique, 22.8% des maltraitances sexuelle et 15.0% ont subi des maltraitances de négligence.

Les prévalences des différentes formes de maltraitances ont été mesurées en lien avec les catégories socio-démocratiques mises en place et préétablies par le questionnaire. Le tableau 2 indique le nombre d’athlètes ayant vécu une forme de maltraitance ainsi que la prévalence que cela représente au sein de la catégorie même. Nous interprétons ces résultats grâce à un test d’interdépendance des variables du chi-carré (*χ*2 ) avec un intervalle de confiance de 5% (alpha = 0.05). Nous nous concentrons principalement sur les résultats significatifs.

Le test d’indépendance chi carré démontre une différence significative pour la maltraitance physique (*p* <.01) et sexuelle (*p* <.01) concernant le genre des participants⋅es. Effectivement, 53.2% (n = 209) des hommes ont été victimes de maltraitance physique contre 34.6% (n= 134) chez les femmes. Contrairement à cela, la maltraitance sexuelle est plus expérimentée par les femmes (32.6%, n = 126) que les hommes (13.0%, n = 51)

Pour l’âge des participants⋅es, un test chi carré (*χ*2 ) a révélé une différence significative pour la maltraitance physique, sexuelle et de négligence. Pour la maltraitance physique, la prévalence augmente significativement avec l’âge des athlètes (*p* = .03). La maltraitance sexuelle et de négligence démontrent une prévalence plus élevée chez la tranche d’âge de « 20-23 ans ».

Le test chi carré démontre des résultats significatifs pour la maltraitance psychologique, physique et sexuelle en fonction de la catégorie sportive des athlètes. Pour la maltraitance psychologique, le test d’indépendance *χ*2  (*p* <.01) permet d’identifier les sports d’équipe comme étant les sports les plus à risque. Effectivement, la catégorie « Sport d’équipe » (*n* = 131, 94.9%), « Football » (*n* = 92, 95.8%), et « basket-ball » (*n* = 98, 98.0%) observent des prévalences particulièrement élevées.

Le test d’indépendance *χ*2  pour la maltraitance physique (*p* < .01) positionne aussi la catégorie « Sport d’équipe » (*n* = 68, 49.3%), « Football » (*n* = 70, 72.9%), et « basket-ball » (*n* = 61, 61%) en tête des catégories sportives ayant été le plus sujet à des maltraitances. En outre, la catégorie « Sport de combat » présente elle aussi une prévalence semblable (*n* = 24, 55.8%).

Le test d’indépendance *χ*2  démontre des résultats significatifs (*p* = .02) entre la maltraitance sexuelle et les différentes catégories sportives. Les prévalences des sports artistiques (*n* = 39, 28.1%) et des sports individuels (*n* = 46, 31.5%) s’élèvent à un pourcentage nettement supérieur que les autres catégories prise en compte.

La maltraitance sexuelle (*p* =.02) et la maltraitance de négligence (*p* < .01) augmente de manière significative avec le niveau de pratique des participants⋅es. On remarque aussi une prévalence plus élevée pour tous les différents niveaux de la maltraitance sexuelle.

**Tableau 2**

Prévalence des différentes formes de maltraitances (mesure à bas seuil, c'est-à-dire au moins une expérience de maltraitance).

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | Maltraitance psychologique |  | Maltraitance physique |  | Maltraitance sexuelle |  | Maltraitance de négligence |  |
|  |  | **N =711** | χ2 | **N = 344** | χ2 | **N = 178** | χ2 | **N = 117** | χ2 |
|  |  | **N (%)** | ***(p)*** | **N (%)** | ***(p)*** | **N (%)** | ***(p)*** | **N (%)** | ***(p)*** |
| Âge |  |  | 4.280  (0.1176) |  | 7.1405  (0.030) |  | 6.472  (0.04) |  | 6.934 (0.03) |
|  | 16-19 ans | 276 (88.5) |  | 126 (40.4) |  | 57 (18.3) |  | 34 (10.9) |  |
|  | 20-23 ans | 233 (92.5) |  | 106 (42.1) |  | 68 (27.0) |  | 46 (18.3) |  |
|  | 24 ans et plus | 202 (93.1) |  | 112 (51.6) |  | 53 (24.4) |  | 37 (17.1) |  |
| Genre |  |  | 0.569  (0.502) |  | 28.906  (<0.01) |  | 49.166  (<0.01) |  | 9.147  (0.461) |
|  | Hommes | 361 (91.9) |  | 209 (53.2) |  | 51 (13.0) |  | 54 (13.7) |  |
|  | Femmes | 349 (90.1) |  | 134 (34.6) |  | 126 (32.6) |  | 63 (16.3) |  |
|  |  |  | 23.150  (0.003) |  | 93.892  (<0.01) |  | 13.608 (0.019) |  | 1.700  (0.988) |
| Catégorie sportive | Athlétisme et sport d’endurance | 69 (88.5) |  | 19 (24.4) |  | 15 (19.2) |  | 11 (14.1) |  |
|  | Sports artistiques | 119 (85.6) |  | 42 (30.2) |  | 39 (28.1) |  | 24 (17.3) |  |
|  | Sports d’équipe | 131 (94.9) |  | 68 (49.3) |  | 25 (18.1) |  | 22 (15.9) |  |
|  | Sports individuels | 129 (88.4) |  | 46 (31.5) |  | 46 (31.5) |  | 19 (13.0) |  |
|  | Sports de combat | 35 (81.8) |  | 24 (55.8) |  | 10 (23.3) |  | 7 (16.3) |  |
|  | Basket-ball | 98 (98.0) |  | 61 (61.0) |  | 17 (17.0) |  | 14 (14.0) |  |
|  | Football | 92 (95.8) |  | 70 (72.9) |  | 15 (15.6) |  | 13 (13.5) |  |
|  | Autres | 37 (92.5) |  | 14 (35.0) |  | 11 (27.5) |  | 7 (17.5) |  |
|  |  |  | 7.012  (0.220) |  | 8.408  (0.135) |  | 13.608 (0.02) |  | 23.187 (<0.01) |
| Niveau de pratique | Régional | 87 (89.7) |  | 36 (37.1) |  | 15 (15.5) |  | 9 (9.3) |  |
|  | Régional (cantonal) | 106 (88.3) |  | 54 (45.0) |  | 24 (20.0) |  | 9 (7.5) |  |
|  | Inter-régional et inter-cantonal | 77 (97.5) |  | 43 (54.4) |  | 19 (24.1) |  | 7 (8.9) |  |
|  | National | 220 (92.4) |  | 112 (47.1) |  | 63 (26.5) |  | 54 (22.7) |  |
|  | International | 124 (90.5) |  | 52 (38.0) |  | 41 (30.1) |  | 25 (18.2) |  |
|  | Autre | 97 (88.2) |  | 47 (42.7) |  | 16 (14.5) |  | 13 (11.8) |  |
|  |  |  | 0.469  (0.493) |  | 1.945  (0.163) |  | 0.280  (0.631) |  | 0.030  (0.861) |
| Implication dans le sport avant 12 ans | Oui | 530 (91.5) |  | 264 (45.6) |  | 129 (22.3) |  | 88 (15.2) |  |
|  | Non | 181 (89.6) |  | 315 (39.6) |  | 49 (24.3) |  | 29 (14.4) |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Le tableau 3 présente les profils des auteurs des différentes formes de maltraitance. Certains athlètes de notre échantillon sont en mesure d’avoir expérimenté une forme de maltraitance engendrée par un ou plusieurs auteurs. Dès lors, le total des pourcentages de chaque forme de maltraitance est possiblement plus élevé que 100%. Nous nous concentrons sur les athlètes ayant expérimenté au moins une fois une forme de maltraitance. Pour cela nous croisons chaque catégorie d’auteur avec chaque autre à l’aide d’un test d’indépendance *χ*2 sans la somme des pourcentages.

Les pairs sont les auteurs les plus prépondérants lorsque de la maltraitance psychologique, (*n* = 661, 93%, *p* < .01), physique (*n* = 288, 83.7%, *p* < .01) et sexuelle (*n* = 142, 79.8%, p < .01) ont été commises. La maltraitance de négligence est quant à elle, administrée en majorité par les entraineurs⋅euses (*n* = 102, 87.2%, *p* < .01). Ceux⋅celles-ci démontrent aussi des taux importants pour la maltraitance psychologique (*n* = 543, 76.4%, *p* < .01), la maltraitance physique (*n* = 100, 29.1%, *p* < .01) et la maltraitance sexuelle (*n* = 89, 50.0%). Finalement, les parents et les beaux-parents sont représentés majoritairement comme auteur de la maltraitance psychologique (*n* = 308, 43.3%, *p* < .01).

Tableau 3

Profil de l’ensemble des auteurs détaillé.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Maltraitance Psychologique** | **Maltraitance Physique** | **Maltraitance sexuelle** | **Négligence** |
| **Profil des auteurs** | **(N = 707)** | **(N =335)** | **(N = 175)** | **(N =355)** |
|  | **N (%)**  *(p)* | **N (%)**  *(p)* | **N (%)**  *(p)* | **N (%)**  *(p)* |
| Pairs | 661 (93.0)  (0.001) | 288 (83.7)  (0.001) | 142 (79.8)  (0.001) |  |
| Parents/beaux-parents | 308 (43.3)  (0.001) | 42 (12.2)  (0.001) |  | 6 (5.1)  (0.845) |
| Entraineur | 543 (76.4)  (0.001) | 100 (29.1)  (0.001) | 89 (50.0)  (0.001) | 102 (87.2)  (0.001) |
| Entraineur assistant | 105 (14.8)  (0.001) | 21 (6.1)  (0.005) | 20 (11.2)  (0.013) | 22 (3.1)  (0.044) |
| Arbitre | 44 (6.2)  (0.001) | 2 (0.6)  (0.086) | 3 (1.7)  (0.001) |  |
| Préparateur physique | 81 (11.4)  (0.001) | 8 (2.3)  (0.05) | 6 (3.4)  (0.392) | 13 (1.8)  (0.106) |
| Médecin | 4 (0.6)  (0.213) | 1 (0.3)  (0.723) | 9 (5.1)  (0.392) | 7 (1)  (0.001) |
| Psychologue | 8 (1.1)  (0.001) | 2 (0.6)  (0.086) |  |  |
| Autres | 92 (12.9)  (0.001) | 7 (2)  (0.086) | 17 (9.6)  (0.001) | 14 (12)  (0.887) |

Les interprétations des différentes formes de maltraitances sont recensées dans le tableau 4. Nous allons exposer les résultats les plus intéressants qui en ressort. La maltraitance psychologique engendrée par les pairs comporte quatre catégories. Nous observons que la catégorie 1 « Insuffisance de soutien ou d’affection à l’égard d’un athlète » est fortement normalisée (*n* = 199, 52.8%). La catégorie 4 « Comportements qui favorisent la corruption, l’exploitation et l’adoption de comportements destructeurs, antisociaux ou malsains d’un athlète » est perçue comme « nécessaire à la performance » (*n* = 75, 43.4%) et « faisant partie de l’entrainement » (*n* =86, 49.4%).

Concernant la maltraitance psychologique engendrée par les adultes, la catégorie 4 « Comportements qui favorisent la corruption, l’exploitation et l’adoption de comportements destructeurs, antisociaux ou malsains d’un athlète » présente des taux élevés des trois formes d’interprétations (*n* = 273, 71.1% ; *n* = 293, 76.5% ; *n* = 301, 78.4%). Ces mêmes résultats sont observables pour les parents et les beaux-parents des athlètes (*n* = 70, 70.0% ; *n* = 74, 75.5% ; *n* = 71, 71.7%).

Les athlètes normalisent plus ou moins la maltraitance physique pour les trois types d’auteur, pour les pairs (n = 150, 55.8%), les adultes (*n* = 77, 70.6%) et les parents et beaux-parents (*n* = 26, 72.2%). Cependant, les résultats des deux autres formes d’interprétations restent considérablement élevés elles aussi.

Les chiffres de la maltraitance sexuelle présentent un nombre réduit d’athlètes ayant subi cette forme de maltraitance. Dès lors, les pourcentages ne sont pas généralisables pour l’entièreté des catégories. Cependant nous observons que la catégorie 1 « Harcèlement verbale d’un athlète » est quelque fois normalisé lorsque cette maltraitance est administrée par les pairs et les adultes (*n* = 41, 34.7% ; *n* = 10, 20.4%). De plus, la catégorie 5 « Caresser ou toucher sexuellement le corps d’un athlète », est aussi parfois normalisée si cela est perpétué par un adulte (*n* = 15, 33,3%).

Finalement, la catégorie 1 « Négligence physique » de la maltraitance de négligence présente des interprétations avec des pourcentages élevés si celle-ci est engendrée par un adulte. Effectivement, celle-ci est « normalisée », « vu comme nécessaire à la performance » et « faisant partie de l’entrainement » pour une majorité de l’échantillon (*n* = 76, 68.5% ; *n* = 69, 62.7% ; *n* = 82, 73.9%).

Tableau 5. Interprétation par catégorie

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | Normalisation | Nécessaire à la performance | Faisant partie de l’entrainement |
|  |  |  |  |  |
|  |  | N (%) | N (%) | N (%) |
| Maltraitance psychologique (auteurs) |  |  |  |  |
| Pairs | Catégorie 1. | 199 (52.8) | 76 (19.5) | 156 (40.4) |
|  | Catégorie 2. | 251 (43.1) | 165 (27.9) | 248 (41.8) |
|  | Catégorie 3. | 24 (20.2) | 13 (10.6) | 32 (26.2) |
|  | Catégorie 4. | 76 (43.9) | 75 (43.4) | 86 (49.4) |
| Adulte | Catégorie 1. | 75 (36.4) | 44 (21.2) | 62 (29.8) |
|  | Catégorie 2. | 319 (63.4) | 287 (56.7) | 335 (65.6) |
|  | Catégorie 3. | 49 (40.8%) | 43 (35.5) | 54 (44.6) |
|  | Catégorie 4. | 273 (71.1) | 293 (76.5) | 301 (78.4) |
| Parent | Catégorie 1. | 20 (46.5) | 15 (34.1) | 14 (31.8) |
|  | Catégorie 2. | 176 (66.2) | 138 (51.5) | 136 (51.1) |
|  | Catégorie 3. | 5 (31.3) | 5 (31.3) | 5 (31.3) |
|  | Catégorie 4. | 70 (70.0) | 74 (75.5) | 71 (71.7) |
| Maltraitance physique (auteurs) |  |  |  |  |
| Pair | Catégorie 1. | 150 (55.8) | 107 (39.2) | 157 (56.7) |
| Adulte | Catégorie 1. | 77 (70.6) | 62 (55.4) | 66 (58.4) |
| Parent | Catégorie 1. | 26 (72.2) | 21 (56.8) | 16 (45.7) |
| Maltraitance sexuelle (auteurs) |  |  |  |  |
| Pairs | Catégorie 1. | 41 (34.7) | 5 (4.0) | 13 (10.5) |
|  | Catégorie 2. | 6 (37.5) | 4 (25.0) | 4 (25.0) |
|  | Catégorie 3. | 6 (26.1) | 3 (13.6) | 2 (9.1) |
|  | Catégorie 4. | 3 (33.3) | 3 (33.3) | 2 (22.2) |
|  | Catégorie 5. | 3 (16.7) | 2 (11.1) | 2 (11.1) |
|  | Catégorie 6. | 2 (22.2) | 2 (22.2) | 2 (22.2) |
|  | Catégorie 7. | 3 (60.0) | 2 (40.0) | 2 (40.0) |
| Adultes | Catégorie 1. | 10 (20.4) | 3 (6.1) | 6 (12.2) |
|  | Catégorie 2. | 4 (100.0) | 4 (100.0) | 1 (25.0) |
|  | Catégorie 3. | 1 (50.0) | 0 (0) | 1 (50.0) |
|  | Catégorie 4. | 3 (100.0) | 3 (100.0) | 1 (33.3) |
|  | Catégorie 5. | 15 (33.3) | 5 (11.1) | 6 (13.6) |
|  | Catégorie 6. | 3 (100.0) | 1 (33.3) | 1 (33.3) |
|  | Catégorie 7. | 2 (100.0) | 1 (50.0) | 1 (50.0) |
| Maltraitance de négligence (auteurs) |  |  |  |  |
| Adultes | Catégorie 1. | 76 (68.5) | 69 (62.7) | 82 (73.9) |
|  | Catégorie 2. | 2 (50.0) | 2 (50.0) | 3 (75.0) |
|  | Catégorie 3. | 0 (0.0) | 0 (0.0) | 0 (0.0) |
| Parents/beaux-parents | Catégorie 1. | 4 (80.0) | 3 (75.0) | 3 (75.0) |
|  | Catégorie 2. | 0 (0.0) | 0 (0.0) | 0 (0.0) |
|  | Catégorie 3. | 0 (0.0) | 0 (0.0) | 0 (0.0) |

Le questionnaire QEMS permet d’identifier dix conséquences expérimentées par les athlètes ayant subi l’une ou plusieurs formes de maltraitance. Celles-ci sont répertoriées dans le tableau 6.

La maltraitance psychologique a été vécu par une grande majorité de notre échantillon (*n* = 711, 91.0%). La colère ressort comme étant la conséquence la plus expérimentées par les athlètes de notre échantillon pour cette forme de maltraitance. En effet, les catégories 1 « Insuffisance de soutient ou d’affection à l’égard d’un athlète » engendre ces conséquences de manière récurrente quand celles-ci sont commises par les pairs (*n* = 265, 66.3%), les adultes (*n* = 167, 79.5%) et les parents (*n* = 33, 73.3%). La catégorie 2 « Abus verbal et dépréciation d’un athlète » présente aussi des pourcentages élevés quand celle-ci est engendrée par les pairs (n = 376, 62.1%) et les adultes (*n* = 338, 65.4%). Finalement, la colère ressort aussi en majorité pour la catégorie 3 « Terroriser ou menacer de violence un athlète » chez les pairs (*n* = 94, 74.6%), les adultes (*n* = 93, 76.2%) et les parents (*n* =14, 87.5%).

La deuxième conséquence qui ressort en majorité pour la maltraitance psychologique est la tristesse. En effet, celle-ci est majoritairement expérimentée lorsque les pairs (*n* = 244, 61.0%), les adultes (*n* =143, 68.1%) ou les parents (*n* =36, 80%) font preuve d’insuffisance de soutien envers l’athlète (catégorie 1). Cette même conséquence est aussi fortement expérimentée lorsque les adultes (*n* = 80, 65.6%) ou les parents (*n* = 15, 93.8%) terrorisent ou menacent de violence un athlète (catégorie 3).

En ce qui concerne la maltraitance physique, la colère est elle aussi très présente lorsque cette forme de maltraitance est commise. Celle-ci se manifeste principalement lorsqu’elle est administrée par les pairs (*n* = 219, 77.7%) et les parents (*n* = 26, 65.0%).

Au sujet des conséquences de la maltraitance sexuelle, pas toutes les données ne peuvent être prises en compte en raison des taux trop faibles de participants⋅es ayant répondu à certaines questions. La colère reste la conséquence la plus expérimentée dans chacune des catégories de la maltraitance sexuelle engendrée par les pairs. Au niveau des catégories, nous observons que l’ensemble des conséquences sont souvent expérimentées pour la catégorie 4 « Forcer à nous attoucher » et la catégorie 6 « Tentative de relation sexuelle avec ou sans pénétration ». Concernant la maltraitance sexuelle engendrée par les adultes, la catégorie 5 « caresser ou toucher sexuellement le corps d’un athlète » démontre les conséquences les plus abondantes.

Finalement, la catégorie 1 « Négligence physique » de la maltraitance de négligence engendrée par les adultes permet d’identifier « stress » (*n* = 51, 44.3%) et « moins performé » (*n* = 67, 58.3%) comme les principales conséquences expérimentées pour cette forme de maltraitance. Les autres résultats ne nous permettent pas de prendre position en raison d’un trop faible taux de répondants⋅es à ces questions.

Tableau 6. Conséquences des différentes formes de maltraitance par catégorie

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | Démotivation | Moins performé | Perte de confiance | Image négative du corps | Peur | Colère | Tristesse | Stress | Penser que c’est sa faute | Humiliation |
| Maltraitance  Psychologique |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Pairs | Catégorie 1. | 173 (43.3) | 171 (42.8) | 207 (51.8) | 139 (34.8) | 75 (18.8) | 265 (66.3) | 244 (61.0) | 160 (40.0) | 208 (52.0) | 216 (54.0) |
|  | Catégorie 2. | 252 (41.7) | 226 (37.4) | 333 (55.0) | 236 (39.0) | 105 (17.4) | 376 (62.1) | 330 (54.5) | 268 (44.3) | 293 (48.4) | 305 (50.4) |
|  | Catégorie 3. | 52 (41.3) | 47 (37.3) | 53 (42.1) | 36 (28.6) | 47 (37.3) | 94 (74.6) | 65 (51.6) | 66 (52.4) | 49 (38.9) | 65 (51.6) |
|  | Catégorie 4. | 49 (27.7) | 39 (22.0) | 38 (21.5) | 30 (16.9) | 39 (22.0) | 77 (43.5) | 69 (39.0) | 61 (34.5) | 48 (27.1) | 32 (18.1) |
| Adultes | Catégorie 1. | 140 (66.7) | 133 (63.3) | 145 (69.0) | 69 (32.9) | 55 (26.2) | 167 (79.5) | 143 (68.1) | 106 (50.5) | 128 (61.0) | 129 (61.4) |
|  | Catégorie 2. | 247 (47.8) | 242 (46.8) | 282 (54.5) | 163 (31.5) | 133 (25.7) | 338 (65.4) | 265 (51.3) | 280 (54.2) | 305 (59.0) | 262 (50.7) |
|  | Catégorie 3. | 71 (58.2) | 69 (56.6) | 72 (59.0) | 51 (41.8) | 54 (44.3) | 93 (76.2) | 80 (65.6) | 78 (63.9) | 71 (58.2) | 74 (60.7) |
|  | Catégorie 4. | 127 (32.3) | 144 (36.6) | 133 (33.8) | 125 (31.8) | 82 (20.9) | 146 (37.2) | 128 (32.6) | 171 (43.5) | 132 (33.6) | 89 (22.6) |
| Parents / Beaux-parents | Catégorie 1. | 33 (73.3) | 29 (64.4) | 28 (62.2) | 18 (40.0) | 18 (40.0) | 33 (73.3) | 36 (80.0) | 24 (53.3) | 32 (71.1) | 24 (53.3) |
|  | Catégorie 2. | 81 (29.5) | 78 (28.4) | 123 (44.7) | 92 (33.5) | 48 (17.5) | 159 (57.8) | 156 (56.7) | 101 (36.7) | 138 (50.2) | 93 (33.8) |
|  | Catégorie 3. | 12 (75.0) | 11 (68.8) | 11 (68.8) | 10 (62.5) | 12 (75.0) | 14 (87.5) | 15 (93.8) | 12 (75.0) | 12 (75.0) | 11 (68.8) |
|  | Catégorie 4. | 30 (29.1) | 29 (28.2) | 35 (34.0) | 39 (37.9) | 22 (21.4) | 34 (33.0) | 44 (42.7) | 41 (39.8) | 41 (39.8) | 25 (24.3) |
| Maltraitance physique |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Pairs | Catégorie 1. | 60 (21.3) | 61 (21.6) | 66 (23.4) | 52 (18.4) | 103 (36.5) | 219 (77.7) | 84 (29.8) | 112 (39.7) | 75 (26.6) | 105 (37.2) |
| Adultes | Catégorie 1. | 42 (36.5) | 40 (34.8) | 56 (48.7) | 47 (40.9) | 47 (40.9) | 64 (55.7) | 55 (47.8) | 67 (58.3) | 66 (57.4) | 64 (55.7) |
| Parents / Beaux-parents | Catégorie 1. | 10 (25.0) | 12 (30.0) | 19 (47.5) | 14 (35.0) | 15 (37.5) | 26 (65.0) | 23 (57.5) | 23 (57.5) | 22 (55.0) | 17 (42.5) |
| Maltraitance sexuelle |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Pairs | Catégorie 1. | 18 (14.4) | 16 (12.8) | 26 (20.8) | 38 (30.4) | 32 (25.6) | 52 (41.6) | 26 (20.8) | 41 (32.8) | 19 (15.2) | 50 (40.0) |
|  | Catégorie 2. | 18 (14.4) | 16 (12.8) | 26 (20.8) | 38 (30.4) | 32 (25.6) | 52 (41.6) | 26 (20.8) | 41 (32.8) | 19 (15.2) | 50 (40.0) |
|  | Catégorie 3. | 9 (39.1) | 10 (43.5) | 11 (47.8) | 11 (47.8) | 11 (47.8) | 21 (91.3) | 13 (56.5) | 12 (52.2) | 5 (21.7) | 17 (73.9) |
|  | Catégorie 4. | 6 (66.7) | 7 (77.8) | 7 (77.7) | 8 (88.9) | 8 (88.9) | 8 (88.9) | 8 (88.9) | 7 (77.8) | 7 (77.8) | 8 (88.9) |
|  | Catégorie 5. | 7 (36.8) | 7 (36.8) | 9 (47.4) | 8 (42.1) | 10 (52.6) | 12 (63.2) | 9 (47.4) | 9 (47.4) | 7 (36.8) | 12 (63.4) |
|  | Catégorie 6. | 5 (50.0) | 6 (60.0) | 6 (60.0) | 7 (70.0) | 8 (80.0) | 7 (70.0) | 6 (60.0) | 7 (70.0) | 6 (60.0) | 6 (60.0) |
|  | Catégorie 7. | 3 (60.0) | 3 (60.0) | 4 (80.0) | 4 (80.0) | 4 (80.0) | 4 (80.0) | 4 (80.0) | 5 (100.0) | 5 (100.0) | 4 (80.0) |
| Adulte | Catégorie 1. | 10 (20.4) | 13 (26.5) | 13 (26.5) | 14 (28.6) | 15 (30.6) | 28 (57.1) | 10 (20.4) | 19 (38.8) | 11 (22.4) | 22 (44.9) |
|  | Catégorie 2. | 1 (25.0) | 1 (25.0) | 1 (25.0) | 1 (25.0) | 2 (50.0) | 1 (25.0) | 1 (25.0) | 2 (50.0) | 1 (25.0) | 1 (25.0) |
|  | Catégorie 3. | 2 (100.0) | 2 (100.0) | 2 (100.0) | 2 (100.0) | 2 (100.0) | 2 (100.0) | 2 (100.0) | 2 (100.0) | 1 (50.0) | 2 (100.0) |
|  | Catégorie 4. | 1 (33.3) | 1 (33.3) | 1 (33.3) | 1 (33.3) | 1 (33.3) | 1 (33.3) | 1 (33.3) | 1 (33.3) | 1 (33.3) | 1 (33.3) |
|  | Catégorie 5. | 12 (25.5) | 13 (27.7) | 12 (25.5) | 15 (31.9) | 24 (51.1) | 25 (53.2) | 10 (21.3) | 24 (51.1) | 10 (21.3) | 19 (40.4) |
|  | Catégorie 6. | 2 (66.7) | 1 (33.3) | 2 (66.7) | 1 (33.3) | 3 (100.0) | 2 (66.7) | 1 (33.3) | 2 (66.7) | 1 (33.3) | 1 (33.3) |
|  | Catégorie 7. | 1 (50.0) | 1 (50.0) | 1 (50.0) | 1 (50.0) | 1 (50.0) | 1 (50.0) | 1 (50.0) | 1 (50.0) | 1 (50.0) | 1 (50.0) |
| Maltraitance de négligence |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Adultes | Catégorie 1. | 24 (20.9) | 67 (58.3) | 39 (33.9) | 27 (23.5) | 26 (22.6) | 34 (29.6) | 30 (26.1) | 51 (44.3) | 36 (31.3) | 22 (19.1) |
|  | Catégorie 2. | 2 (50.0) | 1 (25.0) | 1 (25.0) | 1 (25.0) | 1 (25.0) | 1 (25.0) | 1 (25.0) | 1 (25.0) | 0 (0.0) | 1 (25.0) |
|  | Catégorie 3. | 0 (0.0) | 1 (100.0) | 1 (100.0) | 1 (100.0) | 1 (100.0) | 1 (100.0) | 1 (100.0) | 1 (100.0) | 1 (100.0) | 1 (100.0) |
| Parents / Beaux-parents | Catégorie 1. | 0 (0.0) | 2 (40.0) | 3 (60.0) | 2 (40.0) | 1 (20.0) | 1 (20.0) | 3 (60.0) | 4 (80.0) | 2 (40.0) | 2 (40.0) |
|  | Catégorie 2. | 0 (0.0) | 0 (0.0) | 0 (0.0) | 0 (0.0) | 0 (0.0) | 0 (0.0) | 0 (0.0) | 0 (0.0) | 0 (0.0) | 0 (0.0) |
|  | Catégorie 3. | 0 (0.0) | 0 (0.0) | 0 (0.0) | 0 (0.0) | 0 (0.0) | 0 (0.0) | 0 (0.0) | 0 (0.0) | 0 (0.0) | 0 (0.0) |

# Discussion

Nos objectifs en début de travail étaient multiples. Premièrement, nous avions la volonté d’identifier les différents facteurs de risque qui facilitent l’émergence d’une maltraitance en fonction des informations sociodémographiques des répondants⋅es. Deuxièmement, nous voulions identifier les principaux auteurs de chaque forme de maltraitance. Finalement, nous voulions explorer les différentes manières dont les athlètes expérimentent les formes de maltraitances.

Nous allons dans un premier temps comparer et analyser les prévalences et les facteurs de risque des différentes maltraitances avec les études de ces dernières années. Puis, nous mettrons nos résultats concernant l’identification des principaux auteurs de chaque maltraitance avec les études déjà réalisées. Finalement, nous procéderons de la même manière pour l’expérience vécue par les athlètes. De plus, nous feront un point sur les forces et les limites du travail.

Concernant les prévalences, nous avons comme Parent et al. (2019) décidé d’identifier les victimes lorsqu’elles avaient vécu au moins une fois une forme de maltraitance, dès lors aucune différence n’a été faite quant à la régularité des maltraitances subies. Nos résultats, comme la plupart des études déjà entreprises, identifient la maltraitance psychologique comme étant la maltraitance la plus vécue (Marsollier et al., 2021; Ohlert et al., 2019; Parent & Fortier, 2017; Peltola & Kivijärvi, 2017 ; Hartill et al, 2021 ; ONE, 2022 ; Vertommen et al. 2022) (office de la naissance de l'enfance). Dans notre cas celle-ci s’élève à 91.0% (*n* = 711) de l’échantillon.

La maltraitance physique a été expérimentée (au moins une fois) par 344 (44.1%) des athlètes de notre étude. En comparaison aux autres études déjà réalisées, ce taux de victimes s’apparente à l’études de Parent et Vaillancourt-Morel (2020) qui démontrent un taux de maltraitance physique de 39.9% recensée parmi une population âgée entre 14 et 17 ans. L’étude de Marsollier et al. (2021) présente un taux supérieur aux autres études à 53%. Les études de Willson et al. (2022) démontrent un taux de 14.3% de victime de maltraitance physique et celle de Vertommen (2017) démontrant un taux de 13.0% pour les individus entre 18-24 ans. Ce qui représentent un taux nettement inférieur à nos résultats.

Dans notre étude, le pourcentage de victime ayant expérimenté de la maltraitance sexuelle au moins une fois s’élève à 22.8% (*n* =178). Ce taux paraît être en adéquation avec les études réalisées à ce jour. Effectivement, les résultats les plus proche des nôtres s’avèrent être ceux de Vertommen (2017) avec 17.2% de l’échantillon. Ainsi que ceux de l’étude de Willson & al. (2022) qui s’élèvent à 20.5%. Finalement, Marsollier & al. (2021) et Parent (2020) démontrent toutes deux un taux de maltraitance sexuelle supérieur à notre étude s’élevant à 28%. Ces deux dernières études ont été réalisées avec deux questionnaires différents et semblaient s’accorder sur les pourcentages. En comparaison avec notre étude, celles-ci présentaient une moyenne d’âge moins grande que la nôtre. Ce dernier élément est peut-être l’une des raisons de la disparité des résultats entre les études.

La négligence est quant à elle plus difficile a généralisée et a comparée en raison de sa prise en compte tardive dans la littérature. Effectivement, si celle-ci n’est pas prise en compte par l’IVIS (Vertommen et al., 2016) elle l’est dans la mise en place du VTAQ (Parent et al., 2019) et dans l’étude de Willson & al. (2022). Cette dernière démontre un taux de négligence (68.8%) supérieur au reste des maltraitances prises en compte. Dans l’étude de Parent (2020), la prévalence de la négligence s’élève à 35.7%. Nos résultats démontrent un taux de prévalence de seulement 11.7%.

Concernant les facteurs de risque notre première hypothèse concerne l’âge des participants⋅es, nous pensions qu’un âge jeune serait un risque à l’émergence des quatre formes de maltraitance.

Contrairement à cela, nos résultats démontrent une augmentation des maltraitances physique, sexuelle et de négligence en rapport avec un âge plus mûr. L’étude de Parent (2020) démontre aussi ces mêmes résultats pour la maltraitance physique, psychologique et de négligence. Vertommen (2016) identifie l’âge précoce comme un facteur de risque pour la maltraitance psychologique mais pas pour la maltraitance physique. Cette étude analyse une population bien plus étendue au niveau de l’âge que la nôtre et celle de Parent (2020). Les résultats de cette étude démontrent donc qu’un âge moins mature est un facteur de risque à l’émergence de maltraitance. Ces résultats paraissent faire plus de sens que les nôtres. Effectivement, les athlètes plus jeunes sont plus vulnérables sur le plan émotionnel et psychologique du fait qu’ils sont en plein développement identitaire. Dès lors, ceux⋅celles-ci sont en principe plus vulnérables face aux maltraitances. De plus, les jeunes athlètes présentent moins d’expérience de l’environnement sportif que les plus anciens⋅ennes. De ce fait, nos résultats sont discutables. Au vu de la possibilité de répondre de manière rétrospective au questionnaire celui-ci ne permet pas de placer temporellement les maltraitances dans la carrière d’un⋅e sportif⋅ve. Dès lors, la tranche d’âge la plus âgée est naturellement aussi celle qui a potentiellement vécu plus de maltraitances.

Au niveau du genre, notre hypothèse s’orientait vers le fait que les femmes soit plus victime de maltraitance psychologique, sexuelle et de négligence que les hommes, mais que les hommes soient plus victime de maltraitance physique. Nos résultats concernant la maltraitance physique démontrent effectivement que les hommes sont les plus touchés (*n* = 209, 53.2%). Parent (2020) constate un taux de maltraitance physique aussi significativement plus important chez les hommes (49.3%) que chez les femmes (36.3%). Ces différences ont été aussi relevées et soutenues par d’autres études (Alexander et al., 2011; Vertommen et al., 2016). Ces différences peuvent être expliquées en raison du taux de violence plus prépondérant dans les sports pratiqués par les hommes que par les femmes (Fields et al., 2007; Gendron & Frenette, 2016). Effectivement, les hommes sont en règle générale plus présents dans les sports de combats et de contact tel que la boxe, le rugby, le football américain etc. Ainsi le risque d’être confronté à de la maltraitance physique est plus élevé. Finalement, la masculinité toxique est parfois présente dans certaine culture sportive qui encourage la violence et l’agressivité au sein du sport (Tannous, 2021). De plus, celle-ci peut encourager les potentielles victimes à ne pas dénoncer des actes par peur de stigmatisation ou de représailles (Hartill, 2009).

Le genre semble être un facteur de risque de la maltraitance sexuelle dans bon nombre d’études et la nôtre. Effectivement, nos résultats sont en accord avec le reste de la littérature ainsi que notre hypothèse de départ. Dès lors, il semble que les athlètes féminins (32.6% des femmes contre 13.0% des hommes dans notre étude) sont largement plus susceptibles d’expérimenter de la maltraitance sexuelle dans le milieu sportif (Alexander et al., 2011; Fortier et al., 2020; Vertommen et al., 2016; Willson et al., 2022). Il est cependant possible qu’une sous-estimation de la part des athlètes masculins puisse avoir lieu pour cette maltraitance. En effet, il a été démontré qu’un acte d’ordre sexuel engendré par un adulte du champ sportif tel qu’un⋅e entraineur⋅euse puisse être normalisé ou interprété comme faisant partie de la pratique sportive par un athlète (Parent et al., 2016). De plus, Parent et Bannon (2012) ainsi que Hartill (2005, 2009) ont exposés plusieurs raisons qui argumentent pourquoi un athlète masculin est plus susceptible de garder le silence en cas d’abus sexuel à son égard. Finalement, nos résultats concernant la maltraitance psychologique et de négligence se sont avérés non significatifs.

La troisième sous hypothèse concerne l’identification de certaines catégories sportives comme facteur de risque à l’émergence de maltraitance. Pour la maltraitance physique, nos résultats démontrent que les sports d’équipe et de combats sont les plus à risque. Ces résultats ont été similaires dans l’étude de Parent (2020), ce qui ne semble pas être surprenants étant donné que l’environnement dans lequel évoluent les sportifs⋅ves d’équipe laisse une place importante au contact entre les joueurs ce qui peut faciliter l’émergence de maltraitance physique.

Les mêmes résultats ont été démontrés pour la maltraitance psychologique. Cependant les prévalences de l’ensemble des catégories restent très élevées. En effet, nos résultats démontrent une prévalence minimum de 81.8% pour le sport de combat et un taux maximum de 98.0% dans le basket-ball. Marsollier et al. (2021) reporte des résultats différents pour cette catégorie. En effet, nous observons un taux de prévalence supérieur pour les sports individuels (85.1%) que pour les sports d’équipe (78.1%). Ces résultats peuvent être expliqués en raison d’une forte dépendance à l’entourage sportif lorsqu’un⋅e athlète pratique un sport de façon individuel. Nous observons qu’aucune catégorie n’est protégée envers les maltraitances psychologique et que le sport offre donc un terrain facilitateur des maltraitances psychologiques.

Nos résultats sur la maltraitance sexuelle placent les sports individuels (31.5%) et les sports artistiques (28.1%) comme étant les catégories de sport où le risque de subir des maltraitances sexuelles est le plus élevé. Marsollier et al. (2021) observe également que les sports individuels facilitent l’émergence de maltraitance sexuelle. Effectivement, les sports individuels et les sports artistiques présentent des profils type à l’émergence de maltraitance sexuelle dû aux relations étroites entre les entraineurs⋅euses et les athlètes, au grand pouvoir et à l’autorité que ceux⋅celles-ci peuvent infliger aux athlètes ainsi qu’une grande pression au niveau des compétitions. Il est cependant important de souligner que ces maltraitances sont présentes dans toutes les catégories sportives et qu’aucune catégorie sportive ne doit être négligée.

Notre hypothèse de départ concernant le niveau de pratique des participants⋅es s’attendait au fait que la prévalence de toutes les formes de maltraitance augmente avec le niveau de pratique. Nous observons de manière significative une augmentation de maltraitance sexuelle avec le niveau de pratique. Effectivement, la pression des compétition, l’isolement de l’athlète, les déplacements à l’étranger, etc. exposent l’athlète à des dangers de maltraitance sexuelle. Cette forme de maltraitance qui est sans doute la plus importante des quatre en termes de conséquences semble laisser de nombreuses interrogations quant à la véritable prévalence au sein des différentes catégories. Parent (2020) souligne que les garçons sous-estiment et normalisent les actes sexuels. De plus, il semble impossible de quantifier le nombre de victimes ne se rendant pas compte ou intériorisant les actes subis. Effectivement, la prise de parole par le biais d’un interview ou en prenant part à une étude peut raviver des souvenirs ou faire prendre conscience à des potentielles victimes du mal qu’elles ont vécu. Outre cela, les institutions sportives et les hautes hiérarchies mettent en place un système où la loi du silence « Omerta » (Brohm, 2021) ne permet pas aux athlètes de pouvoir avoir le recul nécessaire ou de s’exprimer sur leur situation. Ils⋅elles sont donc plongés⋅es dans un monde où les auteurs de maltraitance sont protégés par des institutions craignant pour leur image et leur réputation.

La maltraitance de négligence en fonction du niveau de pratique démontre aussi des résultats significatifs. Nos résultats démontrent une augmentation de négligence en corrélation avec l’augmentation du niveau de pratique. Effectivement, nous remarquons que plus l’athlètes performe dans un niveau élevé, plus celui⋅celle-ci est prêt⋅e à faire des concessions au niveau de son corps, de son éducation et de son état émotionnel. Par la pression des compétitions et de l’entourage, l’athlète peut être en situation de ne plus écouter son corps, de quitter ses études et/ou de se retrouver dans une détresse psychologique. Nous allons dès à présent analyser comment les athlètes interprètent les différentes maltraitances et qu’elles en sont les conséquences qui peuvent ressortir.

Concernant les différents auteurs de chacune des formes de maltraitance, nos hypothèses de départ rejoignent les résultats démontrant que les pairs sont les principaux auteurs des maltraitances psychologiques, physiques et sexuelles. Ceux-ci démontrent que dans 93.0% (n = 661, *p* < .01) des cas les auteurs de maltraitance psychologique sont les pairs. Ces derniers sont responsables de 83.7% (n = 288, *p* < .01) des maltraitances physiques commises. Finalement, ceux-ci sont responsables de 79.8% (n = 142) des maltraitances sexuelles. Marsollier et al. (2021) ont aussi démontré que les pairs sont responsables majoritairement de ces trois maltraitances, cependant les pourcentages obtenus sont moins importants. Effectivement, cette étude démontre que les pairs sont responsables de 55.5% des maltraitances psychologiques, 57.7% des maltraitances physiques et 52.2% des maltraitances sexuelles. Ces mêmes résultats correspondent à ceux des études de Hauw et al. (2021) ainsi que Vertommen et al. (2011). En outre, les résultats de l’étude de Willson et al. (2021) démontrent un taux de maltraitance psychologique engendrée par l’entraineur supérieur à celui des pairs. Ces derniers semblent donc être fortement impliqués dans les trois premières formes de maltraitance. En effet, la compétitivité au sein d’une équipe ou d’un club peuvent être des éléments qui facilitent l’émergence de certaine maltraitance. En effet, il est possible que certaines dynamiques de pouvoir puissent se mettre en place entre les athlètes essayant d’imposer une dominance. Ainsi une hiérarchie tacite est encline à se mettre en place entre les athlètes, pouvant laisser place à des discriminations contre les membres les moins solides du groupe (Brohm, 2021).

Nos hypothèses concernant l’entraineur⋅euse ne coincide pas exactement avec nos résultats. Ceux-ci placent l’entraineurs∙euse comme étant le deuxième auteur infligeant le plus de maltraitance psychologique (n = 543, 76.4%, *p* < .01), physique (n = 100, 29.1%, *p* < .01) sexuelle (n = 89, 50.0%, *p* < .01) et négligence (n = 102, 37.6%, *p* < .01). Les résultats de l’étude de Marsollier et al. (2021) vont dans le même sens que les nôtres, cependant cette étude ne prend pas en compte les parents des athlètes et ne donne aucune indication sur les auteurs adultes des différentes maltraitances. Alexander et al. (2011) démontre que 6.2% de son échantillon total ont été sexuellement harcelés par un∙e entraineur∙euse. De plus, l’étude de Fasting et al. (2003) démontre, quant à elle que 17% de son échantillon total ont déjà été harcelés par un homme d’autorité supérieur du champ sportif. Il semble dès lors que plusieurs éléments peuvent expliquer les raisons qui permettent aux entraineurs∙euse de pouvoir infliger certaines maltraitances à leurs athlètes. Premièrement, leur position d’autorité leur permet d’avoir une position avec de l’influence sur les athlètes, que ce soit sur le plan émotionnelle ou sportif. Si cette relation est mal entretenue, il est possible qu’un déséquilibre s’installe laissant place à l’émergence de certaine maltraitance (Brohm, 2021). Deuxièmement, les entraineurs∙euses se retrouvent dans certaines situations privilégiées envers l’athlète. Que ce soit lors d’un entrainement ou lors d’un voyage pour quelconque compétition, les athlètes peuvent se retrouver face à des situations qui sont susceptibles d’être dangereuses. Troisièmement, les entraineurs∙euses ont un pouvoir de pression quant à l’influence que celleux-ci peuvent avoir sur la carrière d’un∙e de leurs athlètes. Ce dérèglement peut mener à du chantage affectif et l’émergence de maltraitances. Finalement, un manque de supervision de la hiérarchie sportive peut permettre aux entraineurs∙euses mal intentionnés∙es de pouvoir agir sans commune mesure. De plus, pour la protection de l’image de l’institution sportive, les directions préfèrent parfois laisser les auteurs impunis pour éviter de potentiels scandales (Brohm, 2021). Nous observons que les autres adultes de l’environnement sportif sont moins représentés que les entraineurs∙euses et les pairs. Les médecins sont les troisièmes auteurs de maltraitance sexuelle (2,9%). Ce chiffre démontre que les maltraitances sexuelles peuvent avoir tendance à se perpétrées lorsque la victime est isolée et vulnérable. De plus, le médecin est présenté comme un professionnel de la santé ce qui peut légitimer certain rapport au corps. Ce statut lui procure donc une autorité institutionnelle qui peut être abusée sans contrôle extérieur. (Brohm, 2021).

En adéquation avec les hypothèses de départ, lorsque de la maltraitance psychologique est présente, ce sont à 43.3% (n = 308, *p* < .01) les parents et les beaux-parents qui sont auteurs de celle-ci. De plus, ils sont aussi responsables de 12.2% (n = 42, *p* < .01) des maltraitances physiques commises. Les parents et les beaux-parents sont donc majoritairement auteur de maltraitance psychologique sur les athlètes, cependant ils ne sont pas les principaux auteurs. Vertommen et al. (2022) démontrent aussi ces mêmes résultats. Les parents et beaux-parents sont des soutiens très importants pour l’athlètes. Ils sont parfois présents pour les compétitions ainsi que pour aider l’athlète autour de son sport. Cependant, l’investissement de certains parents dans le sport de leur enfant est considérable. Dès lors, une pression psychologique peut se mettre en place.

## Limites du travail

Premièrement, le QEMS est un questionnaire qui s’est construit en français seulement, il serait intéressant de pouvoir le traduire en d’autres langues pour ainsi pouvoir entreprendre des études dans des zones linguistiques de la Suisse différentes ou dans d’autres pays. Par ce procédé, il serait intéressant de pouvoir comparer les différentes régions culturelles et dresser un tableau comparatif.

Deuxièmement, le questionnaire utilisé se base sur un design rétrospectif, ce qui peut induire des sous-estimations potentielles de la fréquence de la maltraitance (Malina, 2010). Effectivement, tous⋅tes les athlètes de cette étude sont pratiquants⋅es au moment de répondre au questionnaire. Cependant, le questionnaire n’offre pas la possibilité d’identifier temporellement les actes subis ce qui peut influencer les résultats sur les catégories d’âge. Effectivement, ce questionnaire s’est inspiré du VTAQ pour la formulation des items, à titre d’exemple, le premier item du questionnaire est précédé d’une courte explication pour mettre le⋅a répondant⋅e en situation : « Les prochaines questions concernent certains évènements de maltraitance physique qui ont pu survenir avec un autre athlète ou un groupe d’athlètes depuis ton enfance jusqu’à aujourd’hui durant tes entrainements, tes compétitions ou tout autre évènement en lien avec la pratique de ton sport (ex. réunions, séances vidéo, camps d’entrainement, sorties d’équipe) ». Le fait d’utiliser les mots « depuis ton enfance jusqu’à aujourd’hui » ne laissent donc aucuns moyens de pouvoir identifier selon nos catégories d’âge, quand est-ce que la maltraitance a eu lieu. Dès lors, les athlètes plus âgés ont potentiellement plus de chance de faire face à des maltraitances.

Troisièmement, le recrutement des participants peut avoir créer un biais d’auto-sélection. Effectivement, la technique d’échantillonnage a potentiellement pu attirer une population ayant été victime de maltraitance. Dès lors, il se peut que les chiffres de prévalence des différentes formes de maltraitance soient quelque peu biaisés par cette population. De plus, il est possible que certaines athlètes ne pensant avoir subi aucune forme de maltraitance se soient arrêtés au cours du questionnaire ou n’aient pas pris la peine de le commencer.

Quatrièmement, la longueur du questionnaire et l’impossibilité de superviser l’ensemble des passations a débouché sur un taux d’abandon important. De plus, il est possible que la redondance des questions ait impactée l’attention des répondants⋅es lors des dernières questions du questionnaire. Il est donc possible qu’un taux inférieur de maltraitance de négligence à la réalité ait été enregistré. De plus, les items de cette forme de maltraitance se manifestent en fin de questionnaire et juste après les items de maltraitance sexuelles qui peuvent sembler plus importants.

Cinquièmement, le questionnaire n’est pas en mesure de pouvoir renseigner sur l’endroit et le moment où se déroulent les maltraitances. Cet élément peut offrir des informations cruciales permettant de connaître les endroits et les moments de la pratique sportive où les maltraitances ont tendance à survenir. Par ces informations, les politiques de prévention seraient en mesure de pouvoir cibler de meilleure manière leurs actions.

Pour aller plus loin, le questionnaire sociodémographique permet de renseigner, de décrire et d’analyser la population prise en compte. Si celui-ci offre les informations de base, il ne permet pas d’avoir une vue plus détaillée de certains éléments. Effectivement, il serait intéressant de pouvoir analyser si l’orientation sexuelle des répondants⋅es est un facteur de risque par exemple. De plus, notre échantillon présente une personne qui ne se considère ni comme homme, ni comme femme. Cependant, il est impossible d’aboutir à des conclusions sur cette catégorie au vu du nombre trop restreint. De plus, le questionnaire ne permet pas d’identifier plus précisément le genre exact de ces personnes car le questionnaire offre seulement la possibilité suivante « les catégories ne me correspondent pas ». Ainsi, le questionnaire devrait laisser la place d’inscrire librement son orientation sexuelle ou son genre.

Les résultats des maltraitances ont été analysées en prenant en compte les personnes qui ont expérimenté au moins une fois une certaine maltraitance. Ce même procédé a été utilisé pour analyser l’expérience des maltraitances. Dès lors, les résultats manquent de précision quant à la récurrence des maltraitances. Nous n’avons pas différencié une victime qui a subi une maltraitance une fois et celle qui en a subi de manière récurrente. Une future étude peut prendre en compte plus en détail cet élément car l’échelle de fréquence utilisée le permet.

Le questionnaire offre un nombre de variable sociodémographique important. Nos résultats et l’analyse qui en découle restent au premier niveau d’analyse. En d’autres mots, aucunes variables n’ont été croisées entre elles. Ce procédé permet d’analyser beaucoup plus en profondeur les potentiels facteurs de risque. Il serait donc intéressant de partir des facteurs de risque identifiés dans nos résultats et de les croisés avec plus de variables pour en ressortir une analyse plus profonde et détaillée.

1. Plateforme de réseaux sociaux sur internet. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les stories Instagram sont des photos ou des vidéos qui apparaissent pendant 24 heures sur une page. Les abonné⸱es de cette page peuvent donc en prendre connaissance s’ilselles le souhaitent. [↑](#footnote-ref-2)